



ARCHITECTURAL WOODWORK
MANUFACTURERS ASSOCIATION
OF CANADA

SIG FORMULAIRE

CONTRATS DISTINCTS POUR LA FABRICATIONS ET L'INSTALLATION

Date:

Compagnie de l'entrepreneur générale:

Gestionnaire de projet:

Projet:

Lieu:

Le programme du Service d'inspection et de garantie de l'AWMAC a été conçu pour couvrir la fabrication et l'installation de la menuiserie architecturale. Comme les modalités contractuelles varient d'un marché à l'autre, il arrive que des entreprises non liées par contrat effectuent la fabrication et l'installation de la menuiserie. Les informations suivantes doivent être fournies au propriétaire pour s'assurer que la garantie couvre à la fois les travaux de fabrication et d'installation de la menuiserie architecturale.

Contrats de menuiserie architecturale:

A. Compagnie de fabrication (fournisseur):

B. Compagnie d'installation:

(si différent de la compagnie de fabrication mentionnée ci-dessus)

Il y aura deux programmes d'inspection SIG distincts avec des garanties ou des cautions. Le contrat de fabrication sera soumis à une (1) ronde d'inspections SIG et le contrat d'installation sera soumis à une deuxième ronde d'inspections SIG.

Pour les contrats comprenant la fabrication et l'installation de menuiserie architecturale, le contrat se termine normalement FAB à l'arrivée du camion sur le chantier. Par conséquent, les paramètres du SIG lié à la fabrication du matériel s'arrêtent à ce moment-là. Le SIG relatif à l'installation englobe la manutention et l'installation sur le chantier.

Manufacturier:

Contact:

Courriel:

Téléphone:
